

## PROCÈS VERBAL

Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité d'Upton

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 1<sup>er</sup> mai 2012 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le Maire, monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;  
Guy Lapointe;  
Robert Leclerc;  
André Bernier;

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;  
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

139-05-2012

**Il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

Que soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

Que soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Ajout d'une caméra au Chalet des Loisirs;
- 10.2 Soumission de l'entreprise G.A. Beaudry et fils;
- 10.3 Utilisation à des fins publiques du stationnement de l'Église;
- 10.4 Présentation du rapport financier 2011;
- 10.5 Dossier de madame Irène Blanchette.

### 2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2012.

140-05-2012

**Il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de l'assemblée régulière du 3 avril 2012.

### **3. FINANCES**

#### **3.1 Compte à payer**

141-05-2012

**Il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les comptes à payer pour le mois de mai, soit une somme de 67 240,62 \$ et d'entériner les comptes payés durant le mois d'avril 2012 pour une somme de 52 331,62 \$.

#### **3.2 Autorisation de paiement à Équipements d'incendies Levasseur inc.**

Considérant que les corrections des irrégularités constatées sur le camion pompe citerne neuf tel que demandé par monsieur Yves Ricard, directeur du service de sécurité incendie ont été effectuées le 26 avril 2012 par Équipements d'incendies Levasseur inc.;

142-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit autorisée la Banque HSBC du Canada Division Crédit-Bail, à libérer les fonds au montant de 226 775 \$ plus taxes soit 260 734,56 \$ en paiement complet de l'achat de l'équipement tel que prévu dans l'entente de financement;

Que l'autorisation de la présente ne restreint pas la Municipalité d'Upton dans le cas où il serait requis de faire valoir toute garantie applicable audit véhicule ni ne la prive d'exercer tout privilège prévu en vertu d'une loi ou d'un règlement du gouvernement applicable

#### **3.3 Paiement des factures 7447 et 7448 de l'entreprise Équipement d'incendies Levasseur inc.**

Considérant l'ajout d'accessoires pour le nouveau camion pompe;

143-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient payées les factures 7447 au montant de 574,88 \$, taxes incluses et 7448 au montant de 747,34 \$, taxes incluses à l'entreprise Équipement d'incendies Levasseur inc.

#### **3.4 Paiement des honoraires de la firme Bilodeau Baril Architectes à CPE « Les P'tites Frimousses enr. »**

Considérant la demande de paiement du Centre de la Petite Enfance « Les Petites Frimousses enr. » concernant les honoraires professionnels d'architecture de l'esquisse pour une demande d'accréditation de places pour un centre à la petite enfance à Upton;

Considérant que le montant de la facture s'élève à 900,00 \$ plus les taxes applicables;

144-05-2012

En conséquence **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payés les honoraires de la firme Bilodeau Baril Architectes à CPE Les P'tites Frimousses pour les frais d'esquisse et la demande d'accréditation de places pour un centre à la petite enfance à Upton et ce, pour un montant de 900,00 \$ plus les taxes.

### **3.5 Paiement à la Ville d'Acton Vale de la facture concernant le sauvetage nautique survenu en décembre dernier**

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que le paiement de la facture relative au sauvetage nautique survenue en décembre dernier soit reporté jusqu'à la réponse de la Sûreté du Québec;

Qu'une discussion soit entamée concernant la responsabilité d'intervention sur la Rivière Noire aux limites d'Upton et d'Acton Vale.

### **3.6 Paiement à la ville de Saint-Hyacinthe concernant le prêt du bateau et des frais d'administration relatifs au sauvetage nautique survenu en décembre dernier**

Considérant l'entraide fournie, à la demande de la Sûreté du Québec, par la Ville de Saint-Hyacinthe pour le sauvetage nautique en décembre 2011;

Considérant la facture de la Ville de Saint-Hyacinthe d'une somme de 18 522,27\$;

Considérant l'entente verbale avec la Ville afin d'être dispensé du paiement en attendant la réponse de la Sûreté du Québec sur le partage des coûts;

Considérant que la Ville demande à ce que la facture soit acquittée vu les délais d'attente de la réponse de la Sûreté du Québec;

Considérant que de l'avis du procureur de la Municipalité, la facture adressée à la Municipalité par Saint-Hyacinthe pour le sauvetage nautique ne respecte pas le règlement de tarification de celle-ci;

Considérant que le règlement de tarification est clair, surtout quand on la met en rapport avec les autres tarifs exigés où ces frais son ajoutés expressément et que le tarif pour le sauvetage nautique a aussi «préséance» sur tout autre tarif, ce qui évacue tout risque de confusion sur ce qui est prescrit;

Considérant que la facture devrait se limiter à 500\$ de l'heure plus 10 % de frais administratifs;

En conséquence, **il est proposé** par , appuyé par **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soit informée la Ville de Saint-Hyacinthe que le montant de la facture aurait dû être de 12 375,00\$ équivalent à 22,5 heures de sauvetage nautique plus 1 250\$ de frais d'administration;

Que soit reporté le paiement de 12 375,00\$ jusqu'à l'obtention de la réponse de la Sûreté du Québec;

Que le paiement de la différence de la facture pour un montant de 6 147,27\$ soit rejeté;

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la lieutenant, madame Chantale Doyon, du poste de la Sûreté du Québec d'Acton.

#### **4. ADMINISTRATION**

##### **4.1 Règlement 2009-196-02 modifiant à nouveau le règlement 2009-196 établissant un programme de revitalisation**

ATTENDU les articles 85.2 et 85.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19) établissant les conditions permettant à une municipalité locale d'adopter, par règlement, un programme de revitalisation;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2009-196 intitulé « Règlement établissant un Programme de revitalisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation » afin de revoir les dispositions applicables aux promoteurs et la période de validité du programme;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du Conseil municipal, le 3 avril 2012;

145-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers que le Règlement numéro 2009-196-02 intitulé « Règlement modifiant à nouveau le règlement 2009-196 établissant un Programme de revitalisation » soit et est adopté tel que rédigé.

##### **4.2 Achat d'essence par la Municipalité**

Considérant la nouvelle station service en fonction depuis avril dernier;

Considérant qu'il y a lieu de répartir les dépenses municipales en essence équitablement entre les deux fournisseurs établis sur le territoire;

Considérant qu'un mode de répartition doit être établi et ce, en tenant compte de l'analyse du compte fournisseur 2011;

146-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que pour les mois pairs soit février, avril, juin, août, octobre et décembre, l'essence soit achetée à la station service «Ultramar»;

Que pour les mois impairs soit janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, l'essence soit achetée à la station service «Péto-T»;

Que le service des travaux publics et le service de sécurité incendie en soient informés.

#### **4.3 Avis de motion concernant la modification du règlement G-100-01**

Avis de motion est donné par madame Nicole Ménard afin que soit présentée à une séance ultérieure, une modification à l'article 56 du règlement G-100-01 concernant le stationnement de nuit durant l'hiver.

#### **4.4 Annonce dans le journal La Pensée pour les participants à la vente de garage sans permis prévue le 9 et le 10 juin 2012**

Considérant la vente de garage prévue sans permis les 9 et 10 juin 2012;

Considérant qu'il y a lieu de publiciser cette activité afin de créer un achalandage intéressant lors de ces deux journées;

Considérant que les gens ont été invités à s'inscrire au bureau municipal afin que soit publicisée leur adresse pour la tenue de cette activité;

Considérant que le prix d'une parution de ¼ de page en noir et blanc dans le journal La Pensée de Bagot est de 269,00 \$, plus les taxes;

147-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que si un minimum de 10 citoyens s'inscrivent pour la publication de leur adresse, un espace de ¼ de page soit réservée au journal La Pensée de Bagot pour publiciser l'évènement et ce, au montant de 269,00 \$ plus les taxes applicables.

#### **4.5 Publicité dans le cahier spécial de la MRC d'Acton dans le journal La Voix de l'Est**

Considérant qu'un cahier spécial de la MRC d'Acton paraîtra dans l'édition du 17 mai 2012 dans le journal La Voix de l'Est;

Considérant que lors de cette édition spéciale, 15 500 exemplaires seront distribués aux abonnés réguliers et que 7 208 exemplaires supplémentaires seront distribués gratuitement à l'ensemble des résidents de la MRC d'Acton;

Considérant qu'une publicité de ¼ de page coûte 295,00 \$;

Considérant qu'il y aurait lieu de publiciser la Foire de l'Environnement qui aura lieu le 26 mai ainsi que le programme de revitalisation de la Municipalité;

148-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que deux espaces de ¼ de page, noir et blanc, soient réservés dans le cahier spécial du Journal La Voix de l'Est pour son édition du 17 mai 2012 au coût de 295,00 \$ chacun plus les taxes applicables.

#### **4.6 Demande de madame Dianne Chagnon concernant sa propriété sise au 748, rue Bruneau**

Considérant la demande de madame Dianne Chagnon pour l'installation, à ses frais, sur la limite contiguë à son terrain (lot 4 398 397) et celui de la municipalité (lot 1 957 710), d'une haie de conifères ou de feuillus;

Considérant qu'en effectuant la plantation sur la limite contiguë, l'entretien implique la responsabilité de la Municipalité actuelle et/ou future

149-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de madame Dianne Chagnon soit refusée en ce qui concerne l'installation à ses frais d'une haie de conifères ou de feuillus sur la limite contiguë de sa propriété située au 748, rue Bruneau et du terrain appartenant à la Municipalité.

#### **4.7 Demande d'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable**

**CONSIDÉRANT** que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

**CONSIDÉRANT** que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

**CONSIDÉRANT** que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

**CONSIDÉRANT** que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

150-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

**DE DEMANDER** au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

#### **4.8 Impression du dépliant touristique de la Municipalité**

Considérant que l'année dernière, la Municipalité a procédé à l'élaboration de son dépliant touristique dans le but de promouvoir les attraits à Upton;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'impression de 5000 dépliants afin que soient distribués des exemplaires dans les sites d'informations touristiques à l'extérieur de notre MRC entre autre;

Considérant les soumissions reçues pour l'impression de 5000 exemplaires recto/verso en couleur sur une épaisseur de 160 M sur un papier « gloss » et que les montants sont les suivants :

Les Publications Municipales	1 425,00 \$
Sercost	530,00 \$
Imprimerie Maska inc.	681,00 \$

Considérant que la soumission de l'entreprise Valoise Sercost est la plus basse et conforme;

151-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le mandat soit attribué à l'entreprise Sercost pour un montant de 530,00\$ plus taxes.

#### **4.9 Demande de C.H.A.P.E.A.U. concernant la réfection du toit du Vieux Moulin**

Considérant la demande du Conseil d'administration de C.H.A.P.E.A.U. à l'effet que la Municipalité apporte un soutien financier pour pourvoir aux coûts relatifs de réfection de la toiture du Vieux Moulin;

Considérant que la soumission retenue pour effectuer les travaux s'élève à un montant de 45 814,73 \$ avant les taxes;

Considérant que la MRC contribue pour un montant de 7 500,00 \$;

Considérant que la demande d'aide financière adressée à la Municipalité s'élève à un montant de 38 314,73 \$;

Considérant que la Municipalité est propriétaire du site où est localisé le Vieux Moulin;

152-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité verse une aide financière pour la réfection du toit du Vieux Moulin et ce, pour un montant de 38 314,73 \$.

#### **4.10 Budget pour la réalisation du Parc Nicole Martin**

Considérant le projet de construire un parc en l'honneur du passage de madame Nicole Martin dans le cadre de l'émission La Petite Séduction l'an passé;

Considérant les deux alternatives proposées par monsieur Roger Garneau, employé des travaux publics et responsable de l'aspect embellissement de la Municipalité;

Considérant que les coûts pour la réalisation du parc varient entre 10 000 \$ et 14 000 \$;

153-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit décrété un budget de 8 000\$ pour la conception et l'aménagement du parc Nicole Martin à la pointe de la rue Principale et de la rue Lanoie;

Que l'aide de l'organisme Toxi-co-gîtes soit demandée.

#### **4.11 Création d'un comité pour l'embellissement des paysages d'Upton (CEPU)**

Considérant les efforts de la Municipalité concernant l'embellissement de son milieu;

Considérant qu'un comité doit voir le jour dans le but d'apporter des solutions et des suggestions d'embellissement et de valorisation du milieu au Conseil municipal;

Considérant que la Municipalité est engagée auprès des Fleurons du Québec et que des points supplémentaires sont alloués lorsqu'une municipalité possède son comité d'embellissement;

Considérant que monsieur Roger Garneau, employé des travaux publics, est la personne ressource au niveau de l'embellissement de la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un conseiller ou une conseillère pour siéger sur ce comité;

154-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs, soit chargée de recruter les gens afin de former le Comité d'embellissement des paysages d'Upton (CEPU);

Que monsieur Roger Garneau fasse partie du comité en tant que référence dans le domaine de l'aménagement paysager;

Que la conseillère, madame Nicole Ménard, soit nommée pour faire partie du comité;



Que le comité formé soit responsable de la mise-en-œuvre du concours « Maisons fleuries ».

#### **4.12 Rabais offert aux citoyens lors de l'achat d'un baril récupérateur d'eau**

Considérant que la Municipalité met beaucoup d'effort à protéger l'environnement et que déjà plusieurs actions sont posées pour signifier son engagement;

Considérant que les barils récupérateurs d'eau de pluie économisent l'eau potable au moment d'arroser la pelouse ou les fleurs;

Considérant que la Municipalité souhaite encourager les citoyens et les citoyennes à se procurer un baril récupérateur d'eau de pluie;

Considérant qu'un baril récupérateur d'eau de pluie se vend entre 120,00 \$ et 150,00 \$;

155-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Qu'un montant équivalant à 50% du prix d'achat, jusqu'à concurrence de 50,00 \$ soit remis à tous les citoyens d'Upton qui présentent la facture faisant foi qu'un baril récupérateur d'eau a été acheté;

Que la demande soit présentée au bureau municipal, à madame Lyne Loiselle, accompagnée d'une preuve de résidence et de la facture d'achat;

Que cette politique est effective en date du 1<sup>er</sup> mai 2012.

#### **4.13 Une naissance, un arbre**

Considérant la demande de madame Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs à l'effet qu'un arbre soit planté sur le territoire de la Municipalité pour chaque enfant à naître au sein de notre communauté;

Considérant que la Municipalité doit déployer ses efforts à l'embellissement de son territoire et que la plantation d'arbres, à long terme, profite au système climatique de façon significative;

Considérant le sentiment d'appartenance à sa Municipalité que cette symbolique peut créer au sein d'une famille;

156-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la demande de madame Lyne Loiselle soit acceptée;

Que les parents qui le désirent puissent inscrire la naissance de leur enfant tout au long de l'année directement à madame Lyne Loiselle au bureau municipal;

Que le comité pour l'environnement et les paysages se penche à chaque année sur l'endroit où devront être plantés les arbres.

#### **4.14 Félicitations à monsieur Roger Garneau pour son initiative**

Considérant la Foire de l'Environnement qui aura lieu au Centre Communautaire le 26 mai prochain;

Considérant le projet de madame Lyne Loïselle qu'une fleur emblème soit nommée pour l'occasion afin qu'Upton trouve une certaine homogénéité dans ses jardins et qu'après discussion avec monsieur Roger Garneau, responsable de l'entretien paysager dans la Municipalité, la fleur retenue est la Rudbeckie;

Considérant que lors de la Foire de l'Environnement, environ 250 plants de Rudbeckie pourront être achetés au coût de 2,00 \$ et que l'argent amassée sera remise à l'École de la Croisée afin qu'elle puisse se procurer des articles de sport manquants pour notre jeune communauté;

Considérant que monsieur Roger Garneau fait le don de ces 250 plants de Rudbeckie;

157-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que la générosité de monsieur Roger Garneau soit reconnue par ce Conseil municipal;

Que la Municipalité encourage tous les citoyens à se rendre au Centre communautaire le 26 mai prochain lors de la Foire de l'Environnement afin de se procurer des plants de Rudbeckie au coût de 2,00 \$ chacun et ainsi encourager la cause des jeunes de notre communauté.

#### **4.15 Dépôt de branches d'arbres**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **4.16 Retrait de dossiers de la vente pour taxes**

Considérant que certains propriétaires ont payé leurs taxes dues pour l'année 2010 ainsi que les intérêts encourus;

Considérant que ces dossiers sont rendus à la MRC d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés;

158-05-2012

En conséquence, **il est proposé** monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la MRC d'Acton concernant les matricules suivants :

6758-54-2596;

6857-50-0203.

#### **4.17 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 31 652,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'« Annexe A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

159-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**4.18 Demande d'appui à la démarche de madame Lyne Loiselle afin de rendre obligatoire le visionnement du film-documentaire de monsieur Paul Arcand, « Dérapages » à l'intérieur des établissements d'enseignement du Québec**

Considérant la sortie en salle du film-documentaire de monsieur Paul Arcand intitulé « Dérapages » visant à sensibiliser la jeune clientèle au volant à adopter une conduite automobile responsable;

Considérant que le taux de mortalité chez les jeunes citoyens est à la hausse et que les publicités réalisées par la Société d'assurances automobile du Québec ne réussissent pas à atteindre les objectifs visés;

Considérant qu'il y a lieu d'éduquer les jeunes en matières d'attitude au volant et que chaque municipalité doit se sentir concernée par la sécurité de ses jeunes citoyens;

Considérant que la ministre de l'éducation, madame Line Beauchamp doit utiliser sa compétence afin de rendre obligatoire le visionnement du film « Dérapages » à l'intérieur des établissements d'enseignement secondaire;

160-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil appuie les démarches de madame Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs de la Municipalité à l'effet que soit rendu obligatoire le visionnement du film-documentaire de monsieur Paul Arcand, « Dérapages » à l'intérieur des établissements d'enseignement secondaires du Québec;

Que soit acheminée cette résolution au premier ministre monsieur Jean Charest, monsieur Paul Arcand, réalisateur du film-documentaire « Dérapages », madame Line Beauchamps, ministre de l'Éducation, aux députés exerçant sur notre territoire soit, madame Marie-Claude Morin et monsieur Étienne-Alexis Boucher à la commission scolaire de Saint-Hyacinthe et à l'ensemble des institutions d'enseignement secondaires à l'intérieur de la Commission Scolaire de Saint-Hyacinthe.

## **5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **5.1 Embauche de deux pompiers à temps partiel**

Considérant l'offre d'emploi pour le service de sécurité incendie de la Municipalité;

Considérant que le directeur du service incendie a retenu 2 candidats pour faire partie de son équipe et qu'il en recommande l'embauche;

161-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient embauchés messieurs Stéphane Leclerc et Guy Hamel, citoyens d'Upton et employés de l'entreprise de Bec-O, à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité d'Upton.

### **5.2 Achat d'équipement pour le service de sécurité incendie**

Considérant que le service de sécurité incendie doit procéder à l'achat d'équipement;

Considérant les recommandations de monsieur Yves Ricard à l'égard du choix des équipements proposés suite aux différentes soumissions reçues;

162-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un budget de 300,00 \$, plus les taxes soit alloué à monsieur Yves Ricard, directeur du service incendie pour l'achat d'équipement.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2012**

163-05-2012

**Il est proposé** par monsieur André Bernier appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit retiré du rapport du contremaître aux travaux publics l'achat d'abat poussière et de glissières de sécurité;

Qu'en remplacement de l'abat poussière, les flocons restants soit utilisés;

Qu'un montant de 9 315,00 \$ soit alloué pour la réalisation des autres travaux présentés dans le rapport de monsieur Sansoucy;

Que soit décrété un budget sous la gestion de la directrice générale pour la réfection des accotements.

### **6.2 Fauchage de fossé pour l'année 2012**

Considérant que la Municipalité a été en soumission par invitation pour l'octroie du contrat de fauchage pour l'année 2012;

Considérant les résultats suivants :

Entreprises RM inc.	10 346,60 \$
Les Entreprises Masyna inc.	7 818,30 \$

André Paris Inc. 8 968,05 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises Masyna pour un montant de 7 818,30 \$ incluant les taxes;

164-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue Les Entreprises Masyna inc. pour un montant de 7 818,30 \$ incluant les taxes.

### **6.3 Demande de creusage de fossé sur le rang du Carré**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **6.4 Contrat de déneigement de l'entreprise Irrigation Marcel Girard et Fils inc.**

Considérant que la Municipalité doit annoncer son intention de renouveler ou non le contrat de déneigement des Montées avec l'entreprise Irrigation Marcel Girard & Fils inc. au plus tard le 31 mai 2012;

Considérant qu'en vertu dudit contrat, à l'article 05.05.02, il est stipulé que «...le contrat peut-être renouvelé à la convenance de la Municipalité, selon les mêmes conditions, pour une (1) ou deux (2) période additionnelle de douze (12) mois chacune.»;

165-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelé le contrat à l'entreprise Irrigation Marcel Girard & Fils inc. pour l'entretien, le déneigement et le déglacage des «Montées» et de certaines rues en 2012-2013 et ce, pour un montant de 14 000,00\$, incluant l'indexation tel l'an passé, plus les taxes applicables.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Appui à la demande de tenue et financement d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska**

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par plusieurs acteurs communautaires et municipaux de la gestion de l'eau que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) coordonne des États généraux sur le bassin versant;

CONSIDÉRANT que la rivière Yamaska demeure l'affluent le plus pollué du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales et régionales sont de plus en plus interpellées par les problématiques liées à l'eau (inondations, cyanobactéries, économie d'eau potable, protection des sources, etc.) et que les solutions exigent une meilleure collaboration à l'échelle du bassin versant;

CONSIDÉRANT que ces États généraux produiront un vaste consensus sur les actions à privilégier afin d'assainir la rivière Yamaska et son bassin versant;

CONSIDÉRANT que ce consensus sera bénéfique pour tous les intervenants de la gestion de l'eau, en clarifiant les rôles et responsabilités de chacun et en optimisant les efforts consentis;

CONSIDÉRANT que les États généraux bonifieront le Plan directeur de l'eau (PDE) du bassin versant et justifieront davantage la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions du PDE;

CONSIDÉRANT que les membres de l'OBV Yamaska, réunis à l'Assemblée générale annuelle de l'organisme tenue le 29 mars 2012, ont voté à l'unanimité d'œuvrer en 2012 à la tenue d'États généraux;

166-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton appuie et soutient l'OBV Yamaska dans sa démarche d'obtention de financement permettant la planification et la réalisation d'États généraux sur le bassin versant de la rivière Yamaska.

## **7.2 Demande d'intervention dans un cours d'eau de Ferme Martin Savoie et Fils**

Considérant la demande d'intervention de la Ferme Martin Savoie et Fils dans le cours d'eau Lafontaine, branche numéro 7 sur le lot 1 957 494 du cadastre du Québec;

Considérant que lors de l'inspection effectuée par monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics, ce dernier a constaté une accumulation importante de sédiments ainsi qu'une végétation nuisible;

Considérant que la Municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

167-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité d'Upton appuie la demande de Ferme Martin Savoie et Fils;

Que la municipalité d'Upton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet:

- BMI experts-conseils pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10% et en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;
- La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin de drainage géoréférencé pré-établi par BMI experts-conseils.

## **7.3 Demande d'intervention dans un cours d'eau de Monsieur Mathieu Beaudry**

Considérant la demande d'intervention de monsieur Mathieu Beaudry dans le cours d'eau Guilmain Phaneuf sur les lots 1 957 196, 1 957 193 et 1 957 191 du cadastre du Québec;

Considérant que lors de l'inspection effectuée par monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics, ce dernier a constaté une accumulation importante de sédiments ainsi qu'une végétation nuisible causé par le non fonctionnement du drain;

Considérant que la Municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

168-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité d'Upton appuie la demande de monsieur Mathieu Beaudry et Fils;

Que la Municipalité d'Upton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet:

- BMI experts-conseils pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10% et en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;
  - La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin de drainage géoréférencé pré-établi par BMI experts-conseils.

## 8. LOISIRS ET CULTURE

### 8.1 Prêt du centre communautaire pour une collecte de sang

Considérant la demande de la députée madame Marie-Claude Morin appuie la cause du don de sang et qui souhaite s'associer à la Fondation Emma Québec, reconnue pour les collectes de sang;

Considérant que la Fondation désire utiliser les locaux du centre communautaire et ce, gratuitement;

Considérant que l'activité aura lieu le mercredi, 27 juin 2012 de 13 h à 20 h 00;

169-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères pour que soit prêté le Centre communautaire à la Fondation Emma Québec pour une collecte de sang organisée par la députée, madame Marie-Claude Morin et ce, gratuitement.

### 8.2 Demande de participation financière de la Société d'Alzheimer

Considérant la demande de participation financière afin que la Société d'Alzheimer puisse continuer à offrir ses services et son soutien aux gens de notre région;

Considérant qu'un montant de 500,00 \$ est souhaité pour les municipalités de moins de 5000 de population;

Considérant la politique de soutien financier en vigueur à la Municipalité;

170-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à la Société d'Alzheimer.

### **8.3 Demande de commandite du service de sécurité incendie de la Municipalité**

Considérant que notre service de sécurité incendie fait partie de l'entraide de la Montérégie-Est et qu'un tournoi de golf est organisé afin d'amasser des fonds dans le but de redistribuer les profits dans la communauté;

171-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit remis un montant de 100,00 \$ à titre de commandite pour l'évènement du tournoi de golf annuel des services de sécurité incendie de l'entraide de la Montérégie Est.

### **8.4 Demande de commandite de la Fondation La Clé sur la Porte**

Considérant que la Fondation La Clé sur la Porte est en campagne de financement afin de poursuivre leur mission de supporter les femmes victimes de violence;

172-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à la Fondation La Clé sur la Porte.

### **8.5 Appui de la Municipalité pour un projet de Centre d'interprétation à s'établir sur son territoire**

Considérant le projet présenté par madame Suzanne St-Amour à l'effet que le projet de Centre d'interprétation de la Collection St-Amour dont le sujet est principalement axé sur la conservation d'outils et d'articles reflétant l'histoire des campagnes au Québec, puisse voir le jour à Upton;

Considérant que le champ d'intérêt présenté est très différent de tout ce qui se fait actuellement sur le territoire d'Upton et qui par le fait même renforcerait les attraits touristiques de notre Municipalité sans toutefois nuire aux attractions déjà existantes;

Considérant qu'aucune aide financière n'est demandée à la Municipalité;



Considérant la recommandation d'appui e Lyne Loiselle, coordonnatrice aux loisirs et responsable de la culture de la Municipalité d'appuyer le projet;

173-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères

Que la Municipalité appuie favorablement la demande de madame Saint-Amour et le projet de Centre d'interprétation de la Collection St-Amour;

Qu'elle accueille avec enthousiasme l'initiative de madame Suzanne St-Amour.

#### **8.6 Choix de l'artiste à produire la Murale prévue au projet soumis par le CLD d'Acton**

Considérant que ce Conseil municipal s'est prononcé en faveur du projet de la murale à être produite à Upton en 2013 par un artiste de la MRC;

Considérant que les conseillers et les conseillères ont reçu les dossiers des artistes afin de faire un choix éclairé sur l'artiste qui réalisera la murale;

174-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que l'artiste Rithâ Kesselring soit retenue afin de réaliser la murale prévue au projet soumis par le CLD d'Acton.

#### **8.7 Renouvellement à l'adhésion de Loisir et Sport Montérégie**

175-05-2012

**Il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelée l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie et ce, au montant de 50,00 \$.

#### **8.8 Demande du club la FADOQ**

Considérant que le conseil d'administration de la FADOQ se penche sur la possibilité de changer sa soirée de danse, celle-ci passerait du 1<sup>er</sup> vendredi du mois au 3<sup>ième</sup> samedi du mois tout en conservant la plage du 5<sup>ième</sup> vendredi aux mois où cette situation se présente;

Considérant que la FADOQ souhaite vérifier auprès du Conseil municipal si une priorité sur les locations de salle à chaque 3<sup>ième</sup> samedi du mois et ce, du mois de septembre à mai inclusivement pourrait lui être attribuée;

Considérant que la FADOQ voudrait attirer un plus grand nombre de participants en déplaçant sa danse le samedi soir;

Considérant que ce déplacement engendre des pertes de revenus de location qui se font généralement le samedi et une perte de bénéfices pour les citoyens qui voudrait la réserver;

176-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit refusée la demande de la FADOQ.

### **9. URBANISME**

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2012**

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2012 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### **9.2 Demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de madame Angèle Lamothe et monsieur Luc Lépine**

Considérant la demande de madame Angèle Lamothe et monsieur Luc Lépine afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'agrandir leur propriété située au 106, rue Principale, lot 1 957 569, au Cadastre du Québec;

Considérant qu'actuellement le lot visé possède une superficie de 654,9 mètres carrés et que l'autorisation de la demande porterait la superficie du terrain à 1 500 mètres carrés;

Considérant que la demande vise une parcelle du lot voisin, propriété des demandeurs, soit le lot numéro 1 957 568;

Considérant que le but de cette modification est de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

Considérant qu'une fois retranché une superficie de 845,1 mètres carrés, le lot 1 957 568 conservera une superficie de 3 237,9 mètres carrés, incluant la résidence déjà existante et les bâtiments accessoires;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant le potentiel agricole des lots 1 957 568 et 1 957 569 qui présente pour 60% des contraintes de manque d'humidité et de basse fertilité et à 40 % présentent une contrainte de surabondance d'eau;

Considérant que la superficie du lot visé est restreinte et difficilement récupérable pour l'agriculture;

Considérant que l'autorisation de la demande n'aurait que peu de conséquences sur les activités agricoles existantes dans le secteur puisqu'il y a déjà des résidences;

Considérant qu'il existe dans le périmètre d'urbanisation et hors de la zone agricole des zones où l'usage « habitation unifamiliale » est permis;

177-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu unanimement** que la Municipalité d'Upton est favorable à la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de madame Angèle Lamothe et monsieur Luc Lépine pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 957 568 du Cadastre du Québec.

### **9.3 Demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Patrick Blanchard**

Considérant la demande à Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de monsieur Patrick Blanchard afin d'obtenir l'autorisation de procéder à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur une partie du lot 1 957 280;

Considérant qu'actuellement le lot visé possède une superficie de 12 600,2 mètres carrés;

Considérant que la demande consiste à conserver une superficie de 3 500 mètres carrés pour créer un nouveau terrain afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale;

Considérant que le reste de la propriété, soit 9 100,2 mètres carrés continuera d'être exploitée en tant qu'érablière;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant que le potentiel agricole du lot visé présente une contrainte de sol pierreux;

Considérant que la propriété ici visée est située dans un secteur à dominance résidentielle déstructurée par la présence de résidences unifamiliales non reliées à une exploitation agricole;

Considérant qu'il existe dans le périmètre d'urbanisation et hors de la zone agricole des zones où l'usage « habitation unifamiliale » est permis;

178-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu unanimement** :

Que la Municipalité d'Upton est favorable à la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de monsieur Patrick Blanchard pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 957 280 du Cadastre du Québec.

#### **9.4 Reconduction du mandat de 4 membres du Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant que le mandat de 4 membres du Comité consultatif d'urbanisme est échu depuis le 30 avril 2012, soit messieurs Robert Leclerc, Réal Rousseau et Daniel Brunelle ainsi que madame Barbara Beugger;

Considérant l'intention des 4 membres de reconduire leur mandat pour 2 ans au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

179-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit reconduit les mandats de messieurs Robert Leclerc, Réal Rousseau et Daniel Brunelle ainsi que celui de madame Barbara Beugger à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme et ce, pour une période de deux ans.

### **10. DIVERS**

#### **10.1 Ajout d'une caméra de surveillance au Chalet des loisirs**

Considérant que le «skatepark» est victime de vandalisme;

Considérant les deux options suivantes pour l'ajout d'une caméra présentées par Alarme JP Com :

1. Ajout d'une carte supplémentaire afin de recevoir une 5<sup>ème</sup> caméra : 1 160,00 \$;
2. Débranchement de la caméra à la salle de patin au profit de La caméra orientée sur le « skatepark » 671,00 \$

180-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit refusée la demande d'ajout d'une caméra au Chalet des loisirs;

Qu'une demande soit acheminée à la Sûreté du Québec afin que soit augmentée la surveillance du chalet des loisirs.

### **10.2 Soumission reçue de Entreprises G.A. Beaudry et fils inc.**

Considérant que le garage municipal a besoin d'être éclairé à l'arrière;

Considérant la soumission reçue de Entreprises G.A. Beaudry et fils inc. au montant de 754,66 \$ plus les taxes applicables;

181-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue la soumission de Entreprises G.A. Beaudry et fils inc. au montant de 754,66 \$ plus les taxes applicables pour l'ajout d'éclairage derrière le garage municipal.

### **10.3 Utilisation à des fins publiques du stationnement de l'Église St-Éphrem**

Considérant que la Municipalité procède au déneigement et à l'entretien du stationnement de l'Église;

Considérant que les coûts engendrés par ces activités sont payés par l'ensemble des contribuables d'Upton;

182-05-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Qu'une entente intervienne entre la Municipalité d'Upton et la Fabrique afin de rendre public le stationnement de l'église;

Que le stationnement de l'Église soit rendu publique et qu'il puisse être utilisé par l'ensemble des citoyens de la Municipalité et par les visiteurs lors d'activités municipales;

Qu'y soit interdit le stationnement de véhicules lourds;

Que soit permis le stationnement de véhicules récréatifs lors d'activités municipales.

### **10.4 Présentation du rapport financier 2011**

Le maire, monsieur Yves Croteau, dépose le rapport pour l'année financière 2011 et invite le représentant et vérificateur de la firme FBL à l'expliquer à l'assistance. Le rapport financier consolidé démontre un surplus pour l'année 2011 de 67 567,00 \$ représentant des surplus libres non affectés de 181 972,00 \$ au 31 décembre 2011 et des surplus affectés de l'ordre de 108 120,00 \$ pour un grand surplus accumulé au 31 décembre 2011 de l'ordre de 290 092,00 \$.

183-05-2012

#### 10.5 Dossier de madame Irène Blanchette

**Il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la problématique déjà identifiée chez madame Irène Blanchette soit revue et que le Maire, monsieur Yves Croteau, la directrice générale, madame Cynthia Bossé ainsi que le conseiller monsieur André Bernier soient mandatés pour faire la visite des lieux et qu'un employé soit disponible pour effectuer l'excavation.

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

#### 12. CORRESPONDANCE

184-05-2012

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale à faire état de la correspondance reçue pendant le mois d'avril 2012.

**Il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2012.

185-05-2012

#### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers que soit levée la présente assemblée à 21 h 55.

Yves Croteau  
Maire

Cynthia Bossé  
Directrice générale

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants

